



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

marchands de biens

Question écrite n° 129936

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la taxe de mutation. Un marchand de biens, doit, à l'achat d'un terrain, se positionner sur deux solutions influant sur la taxe de mutation. Soit il prend l'engagement de construire, soit il prend l'engagement de revendre. Dans le premier cas, la taxe étant de 125 euros et dans le second cas, de 0,715 % du prix d'achat. Pourtant le marchand ne sait pas s'il compte construire ou revendre, ce qui pose le problème du régime fiscal. Il lui demande de préciser si le Gouvernement prévoit l'instauration d'un taux unique ou la possibilité de faire un choix ultérieurement à l'achat entre construction et revente.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129936

**Rubrique :** Professions immobilières

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1950

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)